



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 29 septembre 2021

## OBJET :

DE-21-09-1-18) AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VINCENNES ET LE SIVU RELATIVE AUX ETUDES ET TRAVAUX NECESSAIRES A LA DECONSTRUCTION DE LA CITE INDUSTRIELLE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 septembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. BOUKOBZA (pouvoir à M. LEBEAU).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210929-lmc1H8861H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 07/10/2021  
Date de Publication : 07/10/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'ordonnance en date du 21 janvier 2010, expropriant la parcelle sise 106/108 rue de la Jarry et 47 à 51 rue DeFrance, cadastrée H21, d'une superficie de 7 935 m<sup>2</sup>, en vue de la construction d'un lycée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2018 approuvant la convention entre la Commune de Vincennes et le SIVU, relative aux études et travaux nécessaires à la déconstruction de la Cité industrielle ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention financière relative aux études et travaux nécessaires à la déconstruction de la Cité industrielle ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020 approuvant la Convention financière entre la commune de Vincennes et le SIVU, suite à la division de la parcelle cadastrée H21 ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention financière relative aux études et travaux nécessaires à la déconstruction de la Cité industrielle ;

Considérant la découverte de déchets amiantés mélangés à la terre en dessous de l'ancienne Cité industrielle, après les opérations de démolition du bâtiment ;

Considérant que l'opération de désamiantage du terrain est estimée à 2,95 M HT et qu'il est nécessaire de signer un nouvel avenant à la convention avec le SIVU afin de prendre en compte le montant final des travaux et la prise en charge financière par le SIVU ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 23 septembre 2021,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 22 septembre 2021,

## DÉLIBÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210929-lmc1H8861H1-DE Date de réception en Préfecture : 07/10/2021 Date de Publication : 07/10/2021
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,,)

ARTICLE I : Approuve l'avenant n°2 à la convention entre la Commune de Vincennes et le SIVU relative aux études et travaux nécessaires à la déconstruction de la Cité industrielle.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Conseiller municipal en charge des finances à signer ledit avenant ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*